



# 6 Proposer une action adaptée

Les actions visant à la maîtrise des compétences de base sont organisées en fonction des types de public (étrangers, jeunes, public en situation de handicap, bénéficiant du RSA, salariés...) et de leur financement (local, départemental, régional, national).

Elles sont présentées selon ces différents critères de façon à permettre une vision globale de l'offre de formation et d'accompagnement actuellement opérationnelle sur la région Hauts de France.

## *Des actions et des dispositifs différents en fonction des cas*

Un public étranger qui arrive en France

Un public d'origine étrangère qui réside en France

Les actions concourant à la lutte contre l'illettrisme

Les actions de remise à niveau et de lutte contre l'illettrisme

# Les actions destinées à un public étranger qui arrive en France

Les actions destinées au public étranger qui arrive en France sont mal connues par le grand public et les acteurs relais, et sont donc présentées de façon exhaustive.

L'Office Français d'Immigration et d'Intégration (OFII) est chargé d'organiser l'accueil des étrangers, des demandeurs d'asile, des réfugiés

## L'accueil des étrangers et l'organisation de leur parcours d'intégration

Pour obtenir leur visa, les bénéficiaires d'un regroupement familial âgés de plus de 16 ans et les conjoints de Français font l'objet par l'OFII et ses prestataires d'une évaluation de leur connaissance du français et des valeurs de la République.

Si leur niveau est jugé insuffisant, l'OFII leur propose une formation dans les deux mois. L'attestation par l'OFII de suivi de cette formation ou de réussite de l'évaluation leur permet par la suite d'obtenir leur visa.

La participation aux formations prescrites est obligatoire ; si l'étranger ne s'y rend pas, le Préfet peut résilier le Contrat et refuser le premier renouvellement du titre de séjour ou la délivrance de la carte de résident (10 ans).

## L'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés

L'OFII coordonne et anime le Dispositif National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés.

Il prend en charge la gestion des entrées dans les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) et les Centres Provisoires d'Hébergement des réfugiés (CPH).

L'OFII participe également au dispositif de premier accueil des demandeurs d'asile.

# Les actions destinées à un public d'origine étrangère qui réside en France

Il s'agit des actions Français Langue Etrangère (FLE) et alphabétisation. Elles ont été mises en place dans le cadre des vagues d'émigration successives et sont destinées à tous les publics n'ayant pas la langue française comme langue maternelle. Depuis une dizaine d'années ces actions ont été progressivement réduites.

# Les actions concourant à la lutte contre l'illettrisme

Plusieurs types d'actions peuvent être proposées aux personnes en situation d'illettrisme. Elles peuvent se regrouper en 3 domaines :

- Une démarche non spécifique à la lutte contre l'illettrisme, intégrant les savoirs de base dans une finalité multiple. Par exemple l'apprentissage du code de la route dans un objectif de mobilité (permis de conduire), associé à des temps nécessaires d'apprentissage du lire - écrire.
- Actions non centrées immédiatement sur les savoirs de base, comme les activités culturelles pour renouer avec l'écrit, faire évoluer son rapport au savoir, reconquérir l'image de soi ou encore des démarches de remise en confiance pouvant croiser une démarche de recherche d'emploi. La situation d'illettrisme est globale, elle ne trouve pas sa réponse dans la seule acquisition technique du code écrit.
- Les actions de réconciliation avec l'écrit mises en œuvre par des associations s'appuyant essentiellement sur des bénévoles.

## Les actions de remise à niveau et de lutte contre l'illettrisme

Toute personne jeune (plus de 16 ans voire 18 ans) ou adulte peut bénéficier d'actions dans le cadre de la Formation Professionnelle pour Adultes.

Ces dispositifs de formation permettent d'apprendre ou de réapprendre les fondamentaux en français et mathématiques, de réactualiser ses connaissances ou de renforcer ses compétences.

Elles s'adressent à des salariés ou à des demandeurs d'emploi en vue d'un objectif d'insertion professionnelle (emploi, entrée en formation qualifiante, concours) ou à des personnes souhaitant entrer dans une démarche de promotion sociale (parents, bénévoles...).